

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

11 MAI 2022
31897

Monsieur Christian DOMINE
Président de la JPA
La Jeunesse au Plein Air
21 rue d'Artois
75008 PARIS

ref. : FR 2022 - 019

Bruay-sur-l'Escaut, le 4 mai 2022

Chr Monsieur le Président,

Comme précédemment indiqué, j'avais tenu à attirer l'attention du Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports sur les questions et propositions de la JPA relatives au dispositif « colos apprenantes ».

Je vous prie de trouver ci-joint copie de la réponse ministérielle qui m'a été communiquée.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Fabien ROUSSEL
Député du Nord*



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

11 MAI 2022

Le ministre

Paris, le 22 AVR. 2022

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la reconduction du dispositif des « vacances apprenantes » et la mise en place d'un « Pass colo ».

Attentif à l'objet de votre intervention, je tiens à vous assurer de toute l'importance qu'attache le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à l'accessibilité des enfants, et plus particulièrement ceux issus des milieux les plus défavorisés, aux colonies de vacances et au soutien des séjours collectifs pour mineurs, et davantage encore au regard de la situation actuelle. Le dispositif des vacances apprenantes est, à ce titre, un véritable outil de justice sociale pour les 4 millions d'enfants qui ne partent jamais en vacances. Aussi ai-je pris connaissance de votre démarche avec la plus grande attention et souhaite vous apporter les précisions suivantes.

Face à la persistance des enjeux de la crise sanitaire et dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, l'opération Vacances apprenantes est reconduite en 2022. Le dispositif « Colos apprenantes », qui s'inscrit dans le cadre de cette opération, est donc redéployé cette année, dès les vacances de printemps.

Comme vous le savez, les « Colos apprenantes » avaient vocation à faire bénéficier le maximum d'enfants et de jeunes d'un départ en vacances, particulièrement les plus exposés aux conséquences de la crise sanitaire et les moins enclins à partir en vacances.

.../...

Monsieur Fabien ROUSSEL
Député du Nord
4, rue Jean Jaurès
B.P. 30056
59860 BRUAY-SUR-L'ESCAUT

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07
Tél : 01 55 55 10 10

BDC/2022001821/DI/CaR
V/L du 27/01/2022/

Les premières remontées font état d'une réussite du dispositif puisque près de 85 000 enfants et jeunes ont pu en bénéficier en 2021, avec un nombre important de partants issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV) et de zones de revitalisation rurale (ZRR) ou étant suivis par l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, d'après les dernières remontées, en 2021, environ un tiers des enfants étaient issus de QPV (contre 25% en 2020) et 13% issus de ZRR (contre 9% en 2020).

En outre, les « colos apprenantes » ont été un important vivier de premiers départs, puisque plus d'un enfant sur deux n'était jamais parti en colonies de vacances auparavant, ce qui prouve une efficacité du dispositif face aux différents freins au départ.

Ce dispositif a permis la labellisation des séjours de vacances s'engageant dans le renforcement des apprentissages. Les organisateurs de séjours, parmi lesquels une majorité de fédérations d'éducation populaire, ont été pleinement intégrés et associés. Ce label permet de créer un cadre de confiance pour les familles, les collectivités territoriales, les associations et leurs partenaires.

Le budget des « Colos apprenantes » représente, à la date du 15 février 2022, la somme de 20 millions d'euros. L'Etat apportera aux collectivités territoriales et aux associations un soutien financier de 400 à 500 euros par jeune et par semaine.

Parallèlement au maintien des « Colos apprenantes », les professionnels du secteur sollicitent l'expérimentation d'un « Pass colo » dont l'objectif serait de garantir à toute une classe d'âge l'accès au séjour collectif avant l'entrée au collège. Ce projet, qui pourrait constituer le prolongement de l'action de l'Etat en faveur de l'éducation populaire, présente un intérêt certain. Aussi je vous informe que j'ai, d'ores et déjà, transmis votre courrier à Madame la directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, pour qu'elle en prenne connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER